

219C0666
FR0000120966-FS0361

17 avril 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE BIC
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 avril 2019, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 avril 2019, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la SOCIETE BIC et détenir indirectement 3 282 380 actions SOCIETE BIC représentant autant de droits de vote, soit 7,13% du capital et 4,87% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	2 308 503	5,02	2 308 503	3,43
Goldman Sachs & Co. LLC	939 136	2,04	939 136	1,39
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	32 290	0,07	32 290	0,05
Goldman Sachs Asset Management International	2 451	0,01	2 451	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	3 282 380	7,13	3 282 380	4,87

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SOCIETE BIC hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 2 168 116 actions SOCIETE BIC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 1 212 285 actions SOCIETE BIC au titre de 89 contrats « *cash-settled CFD* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 9 octobre 2019 et le 13 avril 2029 ;
- 925 174 actions SOCIETE BIC au titre de 131 contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 30 avril 2019 et le 4 avril 2024 ; et
- 2 276 actions SOCIETE BIC au titre d'un contrat « *cash-settled call option* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 24 avril 2019 et exerçable au prix unitaire de 82,53 € par action SOCIETE BIC².

¹ Sur la base d'un capital composé de 46 010 907 actions représentant 67 361 767 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un delta de 0,0937 (soit un maximum de 24 290 actions).